

REUNION APRC SUD AQUITAINE à PAU le samedi 4 septembre 2021

Notre groupe, désormais réduit, était presque au complet avec Josiane et Laurent, Lucette et Benoît, Léon, Michel et François. Ne manquaient que André, désormais retenu chez lui par le grand âge, Jean Paul et François qui, tous trois, se font un point d'honneur de se tenir à jour de leur cotisation.

Nous commençons par la dégustation du gâteau basque apporté par Léon, accompagné du café préparé par notre hôte André qui mettait la salle à manger de son presbytère à notre disposition. Encore un grand merci à lui.

Le plat de résistance au menu du jour était la préparation de l'AG d'octobre.

Malheureusement, il nous manquait les rapports d'activité et financier qui ne nous parviendront que le surlendemain.

Cette année François et Léon, participants habituels depuis longtemps, ne monteront pas à Paris. Léon, pour sa part, nous confie qu'il doit mettre la pédale douce dans ses activités vis-à-vis de sa compagne. Josiane et Laurent seront donc nos délégués, chacun ayant pris soin de transmettre son pouvoir dans les délais.

Sur les statuts, nous tombons d'accord pour adopter les modifications proposées à l'article 8 a) : fréquence annuelle de l'AG avec ajout de la formule « sauf cas de force majeure » pour tenir compte de l'expérience de 2020 et à l'article 11 : quorum de présents nécessaire à la validité des délibérations du conseil d'administration fixé à la moitié des membres du conseil.

Nous trouvons judicieuse la décision de proposer à tous les présents à l'AG de participer successivement aux deux ateliers prévus le dimanche sur le Juridique et sur Politique et Communication.

A l'appui de l'Endirca n° 50 paru en mai, nous notons l'information sur l'USM2 qui clôt une période d'incertitude sur sa nature et sur la nécessité ou pas d'en déclarer le montant aux impôts. La restitution des retenues effectuées indûment par l'USM ont été particulièrement appréciées par Léon et Michel.

L'idée de parvenir à créer des équipes régionales pour aider un adhérent, ayant eu l'aval du CA, à constituer son dossier de départ en vue d'une requête susceptible d'aboutir à une procédure judiciaire nous paraît

intéressante et possible dans la mesure où le rôle de ces équipes serait circonscrit aux premières démarches.

Le stage des 20 et 21 novembre sera très utile pour celles et ceux qui sont en situation d'avoir un ou des candidats à aider. Chez nous personne n'est sur les rangs pour l'instant. Toutefois, Léon et François sont d'accord pour être sollicités le cas advenant. Nous supposons que des documents très utiles émaneront des travaux des participants au stage.

La nomination d'un nouveau directeur de la Cavimac annoncera-t-elle un changement d'attitude vis-à-vis des AMC réclamant leurs droits ? L'avenir nous le dira et l'entrevue envisagée entre Aprc et Cavimac apportera peut-être des éclaircissements.

Nous nous quittons sans prendre date pour une prochaine rencontre. Nous aviserons en fonction des événements associatifs et, en particulier, de la date de l'AG de 2022.